

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le trente mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de FROMELENNES étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de M. GILLAUX Pascal, Maire de Fromelennes.

Étaient présents : MM. GILLAUX Pascal - BERTOLUTTI Didier - BERTHE Laurent - LEPAGE David - GUENET Hervé - WUILLAUME Christophe – DAHLEB Djelloul.

Mmes COLPIN Carinne - DALOZ Séverine - GUENET Monique - LECLERCQ Karine - LARCHER Mireille - ENGRAND Emeline - TEDESCHI Marie.

Absents excusés :
M. ORSO Sylvain.

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'Administration Communale, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil; Madame Karine LECLERCQ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération 11-2015 : **Compte de gestion 2014 – Eau – Commune – Assainissement.**

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion 2014 de Monsieur le Receveur Municipal,

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte les comptes de gestion 2014 Commune – Eau – Assainissement de Monsieur le Receveur Municipal.

Délibération 12-2015 : Fixation des taux d'imposition 2015.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide l'application des taux suivants relatifs à chacune des quatre taxes directes locales pour 2015 :

- Taxe d'habitation : 7,71 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,44 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12,14 %
- CFE : 6,00 %

Contre : 00	Département ARDENNES	DELIBERATION N° 13-2015 DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2014	Nombre de conseillers en exercice.....	15
			Nombre de conseillers présents.....	13
			Nombre de suffrages exprimés.....	13
Pour : 13	Commune FROMLENNES	Séance du 30 mars 2015		

Date de convocation : 19 mars 2015
mars 2015

Date de publication : 31

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Karine LECLERCQ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. Pascal GILLAUX, Maire.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	91 571,50			175 592,86	91 571,50	175 592,86
Opérations de l'exercice	35 563,58	91 571,50	7 250,40	25 095,58	42 813,98	116 667,08
TOTAUX	127 135,08	91 571,50	7 250,40	200 688,44	134 385,48	292 259,94
Résultats de clôture	35 563,58			193 438,04		157 874,46
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	127 135,08	91 571,50	7 250,40	200 688,44	134 385,48	292 259,94
RESULTATS DEFINITIFS	35 563,58			193 438,04		157 874,46

A l'unanimité,

2. Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser-----

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Contre : 00	Département ARDENNES	DELIBERATION N° 14-2015 DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2014	Nombre de conseillers en exercice.....	15
			Nombre de conseillers présents.....	13
			Nombre de suffrages exprimés.....	13
Pour : 13	Commune FROMELLENES	Séance du 30 mars 2015		

Date de convocation : 19 mars 2015

Date de publication : 31 mars 2015

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Karine LECLERCQ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. Pascal GILLAUX, Maire.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		9 256,12		159 812,12		169 068,24
Opérations de l'exercice	14 676,00			6 731,76	14 676,00	6 731,76
TOTAUX	14 676,00	9 256,12		166 543,88	14 676,00	175 800,00
Résultats de clôture	5 419,88			166 543,88	5 419,88	166 543,88
Restes à réaliser	17 000,00				17 000,00	
TOTAUX CUMULES	22 419,88			166 543,88	22 419,88	166 543,88
RESULTATS DEFINITIFS	22 419,88			166 543,88		144 124,00

A l'unanimité,

2. Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser-----

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Contre : 00	Département ARDENNES	DELIBERATION N° 15-2015 DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2014	Nombre de conseillers en exercice.....	15
			Nombre de conseillers présents.....	13
			Nombre de suffrages exprimés.....	13
Pour : 13	Commune FROMELENNES	Séance du 30 mars 2015		

Date de convocation : 19 mars 2015

Date de publication : 31 mars 2015

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Karine LECLERCQ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. Pascal GILLAUX, Maire.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		151 596,05				151 596,05
Opérations de l'exercice	976 476,69	1 419 359,10	1 161 655,96	1 612 109,43	2 138 132,65	3 031 468,53
TOTAUX	976 476,69	1 570 955,15	1 161 655,96	1 612 109,43	2 138 132,65	3 183 064,58
Résultats de clôture		594 478,46		450 453,47		1 044 931,93
Restes à réaliser	992 300,00				992 300,00	
TOTAUX CUMULES	1 968 776,69	1 570 955,15	1 161 655,96	1 612 109,43	3 130 432,65	3 183 064,58
RESULTATS DEFINITIFS	397 821,54			450 453,47		52 631,93

A l'unanimité,

2. Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser-----

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération 16-2015 :

Affectation du résultat de l'exercice 2014 du budget Commune :

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Pascal GILLAUX Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014.

Constatant que le Compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 450 453,47 €uros.
- Un excédent d'investissement de 594 478,46 €uros.

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2014 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date.

A l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 :

EXCEDENT AU 31/12/14	
➤ Affectation à l'excédent reporté (compte 002)	52 631,93 €uros
➤ Affectation au compte 1068.	397 821,54 €uros
EXCEDENT AU 31/12/14	
Affectation de l'excédent reporté (compte 001)	594 478,46 €uros
Etat des dépenses engagées non mandatés au 31/12/2014	992 300,00 €uros

Délibération 17-2015 :

Affectation du résultat de l'exercice 2014 du budget Eau :

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Pascal GILLAUX Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014.

Constatant que le Compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de la section d'exploitation de 166 543,88 €uros.
- Un déficit de la section d'investissement de 5 419,88 €uros.

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2014 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date.

A l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 :

EXCEDENT AU 31/12/14	
➤ Affectation à l'excédent reporté (compte 002)	44 124,00 €uros
➤ Affectation au compte 1068.	122 419,88 €uros
DEFICIT AU 31/12/14	
Affectation du déficit reporté (compte 001)	5 419,88 €uros
Etat des dépenses engagées non mandatés au 31/12/2014	17 000,00 €uros

Délibération 18-2015 :

Affectation du résultat de l'exercice 2014 du budget Assainissement :

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Pascal GILLAUX Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014.

Constatant que le Compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de la section d'exploitation de 193 438,04 €uros.
- Un déficit de la section d'investissement de 35 563,58 €uros.

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2014 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date.

A l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 :

EXCEDENT AU 31/12/14	
➤ Affectation à l'excédent reporté (compte 002)	175 592,86 €uros
➤ Affectation au compte 1068.	91 571,50 €uros
DEFICIT AU 31/12/14	
Affectation du déficit reporté (compte 001)	91 571,50 €uros
Etat des dépenses engagées non mandatés au 31/12/2014	0,00 €uros

Délibération 19-2015 :

Subventions aux associations pour 2015 :

Le Conseil Municipal vote les subventions aux Associations pour 2015,

A l'unanimité,

- Football Club de Flohimont : 9 900 €
- Harmonie Municipale de Fromelennes : 7 200 €
- Coopérative scolaire Ecole Maternelle de Flohimont : 1 375 €
- Coopérative Scolaire Ecole Les Nutons de Fromelennes : 1 575 €
- U.A.F.F.I. de Givet : 150 €
- Amicale des donateurs de sang bénévoles de Givet
et ses environs : 100 €
- Comité d'Aide aux Anciens de Fromelennes : 9 900 €
- Association pour le développement de la recherche
pour le cancer à Villejuif : 150 €
- ADAPAH : 1 500 €
- Société Communale de Chasse : 2 420 €
- Souvenir Français de Givet : 230 €
- Fromelennes Arts et Loisirs : 1 680 €
- Ecole de Foot du F.C. Flohimont : 1 320 €
- Anciens Combattants Tunisie Algérie Maroc : 280 €
- Vis Ta Gym : 1 260 €
- Ferrade Fromelennoise : 1 540 €

Monsieur Laurent BERTHE, Président de la Ferrade Fromelennes n'a pas pris part au vote.

- Le Comité des Fêtes : 7 700 €

Madame Séverine DALOZ, Présidente du Comité des Fêtes de Fromelennes n'a pas pris part au vote.

- La Fontaine des Jeux : 1 150 €
- A.S.M.U.P. 08 de Givet : 110 €
- Cercle de Généalogie de Fromelennes : 250 €

Délibération 20-2015 :

Budget primitif 2015 Eau :

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Vote le budget primitif Eau 2015 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 51 124,00 € pour la section d'exploitation et de 242 406,73 € pour la section d'investissement.

Délibération 21-2015 :

Budget primitif 2015 Assainissement :

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Vote le budget primitif Assainissement 2015 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 182 874,46 € pour la section d'exploitation et de 2 038 788,93 € pour la section d'investissement.

Délibération 22-2015 :

Budget primitif 2015 Commune :

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Vote le budget primitif Commune 2015 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 599 580,93 € pour la section de fonctionnement et de 1 942 752,42 € pour la section d'investissement.

Délibération 23-2015 :

Subventions exceptionnelles.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Vote une subvention exceptionnelle de 1 300 € à l'association du Buggy Fromelennes Radio Commandé et également une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association des Restos du Cœur.

Délibération 24-2015 :

Personnel communal.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de préparer la saison 2015 à la Grotte de Nichet et qu'il convient de continuer à développer cette Grotte afin de recenser plus d'entrées.

Pour cette saison 2015, il propose de créer un emploi saisonnier à 35 heures/semaine.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

Considérant le bien fondé de la proposition de Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

- Accepte la proposition de ce dernier et décide la création d'un emploi pour besoin saisonnier à temps complet (35/35^{ème} par semaine) rémunéré sur l'indice brut 274 pour la période du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015.

Délibération 25-2015 :
Personnel communal.

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il conviendrait de renforcer le secrétariat de la mairie pour une période de 3 mois.

Il propose donc créer un emploi occasionnel à 24 heures/semaine.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

Considérant le bien fondé de la proposition de Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

Accepte la proposition de ce dernier et décide la création d'un emploi occasionnel à temps non complet (24/35^{ème} par semaine) rémunéré sur l'indice brut 274 pour une durée de trois mois.

Délibération 26-2015 :
Commission Sécurité routière.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer une commission Sécurité routière qui aura pour mission de travailler à l'amélioration de la sécurité routière dans le village.

Le Conseil Municipal, a l'unanimité,

Décide de la création d'une commission Sécurité routière.

Les membres de cette commission : MM. GILLAUX Pascal – BERTOLUTTI Didier - WUILLAUME Christophe – GUENET Hervé – LEPAGE David.
Mme LECLERCQ Karine.